

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 13 Juillet 2017

4114

#### ■ Affectation d'une opération d'investissement relative à la réalisation de l'aménagement du boulevard Urbain Multimodal/RD368 à GIGNAC-LA-NERTHE

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La commune de Gignac-La-Nerthe ainsi que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitent requalifier une partie de la RD 368 traversant d'Est en Ouest son territoire. La partie visée s'étend de la passerelle jusqu'au rond-point des Granettes.

En effet, cette voie, caractérisée par des accotements non aménagés et un important trafic routier lié bien souvent à une vitesse excessive des véhicules, est extrêmement routière. Elle privilégie largement le véhicule en accueillant sur son axe de nombreux convois exceptionnels.

La commune souhaite en outre répondre à la forte demande de logement en projetant des opérations immobilières, notamment à l'Est de son territoire, ce qui implique la mise en lien de ces nouvelles zones d'habitation avec le cœur de ville. Les espaces fonciers à proximité de la gare et de la RD 368, pourraient donc devenir des sites de développement de l'habitat dans une opération d'organisation globale et de densification à étudier dans un projet urbain.

Pour atteindre ces objectifs, la municipalité a sollicité la Métropole pour transformer la RD 368 en boulevard urbain multimodal (BUM). Avec cet aménagement, il s'agit de retrouver une circulation routière apaisée et ralentie, d'offrir des espaces sécurisés pour les piétons, deux roues, avec des aménagements paysagers et un mobilier urbain de qualité afin d'embellir l'entrée de ville.

L'opération consiste à requalifier la route en boulevard en modifiant les profils et en réduisant la vitesse, tout en sécurisant les intersections par des carrefours à feux et facilitant ainsi les traversées

piétonnes. Les transports collectifs seront favorisés, avec un partage de l'espace et une diversification des usages pour donner de la place aux modes actifs piétons et vélos.

Les travaux correspondants consistent en l'aménagement d'une voie à double sens de circulation d'une largeur de 5,30 mètres comportant des trottoirs de largeur variable de part et d'autre de la voie. L'enfouissement des réseaux, la mise en conformité des places de stationnement et l'aménagement paysager est à envisager en complément. Le linéaire total du projet est de 1 500 m, pour une surface totale de 47 550m<sup>2</sup>.

Des co-financements seront recherchés notamment auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de cette opération.

Pour permettre cet aménagement, il est nécessaire de prévoir l'affectation d'une opération d'investissement d'un montant de 9,5 millions d'euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

- **Partie Délibéré**

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille Provence.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 27 Juin 2017

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de prévoir la requalification d'une partie de la RD 368 (passerelle jusqu'au rond-point des Granettes ) en Boulevard Urbain Multimodal sur la commune de Gignac-La-Nerthe.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement n°2017107300 : «Aménagement du boulevard Urbain Multimodal » d'un montant de 9 500 000 € rattachée au programme 14 Voirie métropolitaine.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :  
2017107300 – Programme 14 - Nature 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Les recettes seront constatées aux budgets 2017 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :  
2017107300 - Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2017 : 50 000 euros
- Année 2018 : 150 000 euros
- Année 2019 : 2 500 000 euros
- Année 2020 : 3 000 000 euros
- Année 2021 : 3 800 000 euros

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC